

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise au Saguenay—Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 13 mai 2016

Objet: Demande d'accès n° 200456185 - Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 mai dernier, concernant plusieurs terrains à Saguenay. Veuillez noter que pour certains lieux, il n'y a aucun dossier, alors que pour d'autres lieux, des documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

- Boulevard Talbot, Chicoutimi. Nº de lots: 4 112 194 et 4 417 861 (cadastre Québec) Aucun dossier;
- 2. 3333, boulevard Talbot, Chicoutimi Vous trouverez ci-joints la liste ainsi que les documents demandés;
- 3. 2853, boulevard Talbot, Chicoutimi Aucun dossier;
- 4. 2991, boulevard Talbot, Chicoutimi Aucun dossier;
- 5. 2743, boulevard Talbot, Chicoutimi Vous trouverez ci-joints la liste ainsi que les documents demandés.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, un document incluant lettre, courriel ou autre, produit en 2015 relève de la Ville de Saguenay. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette municipalité:

3950, boul. Harvey (4e étage) Jonquière (Québec) G7X 8L6 Téléphone : (418) 695-7883 Télécopieur : (418) 695-7897 Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

SAGUENAY (VILLE) Chantale Francoeur

Chef de division - Archives et accès à l'information 201, rue Racine E. C.P. 8060 Chicoutimi (QC) G7H 5B8

Tél.: 418 698-3260 #5307 Téléc.: 418 541-5961

chantale.francoeur@ville.saguenay.gc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Sophie Gauthier, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel suivante sophie.gauthier@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

/ns Sophie Gauthier

Répondante régionale de l'accès aux documents

p. j.

SG/ns

Site # 2 : 3333 boulevard Talbot, Chicoutimi

Accident technologique		
Date	Documents	Pages
2014-08-13	Compte rendu d'appel	2

No gestion documentaire : 7610-02-01-0439400			
Date	Documents	Pages	
2008-07-29	Lettre du MDDELCC	2	

No gestion documentaire : 7522-02-01-0003300 Vol. 8		
Date	Documents	Pages
2008-07-22	Plainte	1
2007-05-29	Avis d'infraction	2

Site # 5 : 2743 boulevard Talbot, Chicoutimi

No gestion documentaire: 7820-02-01-1109700			
Date	Documents	Pages	
2006-06-08	Avis d'infraction	2	

COMPTE RENDU D'APPEL

#T- 300908201

A.R.: 02-20140813-2427

ALERTE					
Date de l'appel : 2014-08-13 Reçu par : Charles Girouard Heure de réception de (année, mois, jour)	l'appel au COG:				
Date événement : 2014-08-13 Heure événement : 17 h 00 (année, mois, jour)					
COORDONNÉES					
Nom de l'interlocuteur : art. 53-54 Fonction : art. 53-54					
Organisme : Service Matrec					
Nom de la personne à rappeler : Idem Fonction : Idem					
Organisme : Idem					
Adresse: 3199 boulevard Talbot					
N° de téléphone : art. 53-54 Ville : Saguenay	_				
Localisation de l'événement : 3333 boulevard Talbot					
Nom de la ville : Saguenay N° de la ville : 94068					
TYPE D'ÉVÉNEMENT					
Aérien Bris d'équipement Incendie Déversement	nt illégal				
Ferroviaire Glissement de terrain Pluie diluvienne Inondation					
Manutention Maritime Travaux en milieux Réservoir					
Routier	: 🔲 i				
Autres:					
Produit (s) en cause : Huile hydraulique Quantité estimée : Inconnue					
Description sommaire de l'événement : Déversement survenu sur des sols en asphalte et en grav	ier suite à un				
bris sur un camion à déchet. Déversement confiné avec absorbant. La récupération ser	a effectuée (à				
80% 90%) par gratage des sols. Aucun milieu sensible affecté.					
·					
TRANSFERT Immédiat Différé					
N° de région : 02 Heure à laquelle l'intervenant de garde a été j	prévenu par				
téléavertisseur : 17 h 58	210 1 011m Pun				
Nom de l'intervenant : Marc Bernier Heure du retour d'appel : 18 h 00					
Commentaires: j'ai communiqué avec art. 53-54 et il m'a dit que c'est un bris sur une ose					
hydraulique sur un de leur camion a déchets qui est la cause. La quantité déversé est entre 2 et 5					
litres. Lors du déversement il s'est mis à mouiller et l'huile s'est répandu sur le terrain composé					
d'asphalte et de gravier. Afin que l'huile ne prenne pas le chemin des égouts ils ont endigué l'huile					
avec de l'absorbant. Lors de l'appel il était en train de terminer la récupération effectuer avec un					
balai mécanique piour l'asphalte et un gradeur pour le gravier. Ils en disposeront ensuit					
art. 23-24					
TRAITEMENT TERMINÉ : 18 h 18					

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec BB

Signature:

Date: 2014-08-13



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 29 juillet 2008

art. 53-54 Écocentre Jonquière-Chicoutimi-La Baie Ville de Saguenay 201, rue Racine Est, C.P. 129 Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

N/Réf.: 7610-02-01-0439600

7610-02-01-0439400

400509132

Objet: Règlement sur les halocarbures

Monsieur,

Les 8 et 15 juillet 2008, nous avons réalisé l'inspection de vos installations situées au 2330, rue de la Métallurgie à Jonquière et au 3333, boulevard Talbot à Chicoutimi afin d'en évaluer la conformité par rapport au règlement mentionné en objet. Lors de cette visite, nous avons identifié quelques points à corriger afin de régulariser la situation de votre entreprise en regard à la réglementation en vigueur.

Voici les points de non-conformité observés :

- 1. Ne pas avoir procédé à la récupération d'halocarbure dans les appareils de réfrigération ou de climatisation avant d'en disposer pour élimination ;
 - ➤ <u>Règlement sur les halocarbures (Q-2, r.15.01);</u> Article 14.
- 2. Absence d'un moyen d'identification par étiquette prouvant l'absence complète d'halocarbure dans un système de réfrigération d'un appareil électroménager;
 - ➤ <u>Règlement sur les halocarbures (Q-2, r.15.01);</u> Article 14.

3950, boulevard Harvey, 4º étage Saguenay (Québec) G7X 8L6 Téléphone : 418 695-7883 Télécopleur : 418 695-7897

Courriel: serge,alain@mddep.gouv.qc,ca

Nous vous demandons donc d'apporter les corrections qui s'imposent et de nous transmettre d'ici le 29 août 2008, un plan des correctifs qui seront appliqués pour l'ensemble des ressourceries dont vous avez la gestion.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Marie-Noël Lebrun au 418 695-7883, poste 337.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le responsable régional du programme d'inspection sur les halocarbures,

Serge Alain

SA/MNL/ld

PLAINTE TÉLÉPHONIQUE 2008-07-22 DATE: **AES Chicoutimi OBJET: CORRDONNÉES DU PLAIGNANT:** art. 53-54

RÉSUMÉ:

a communiqué avec mme Raymonde Harvey du MDDEP concernant une fuite art. 53-54 d'une cellule chez AES vendredi le 11 ou 4 juillet, comme le CCEQ n'avait aucune information sur cette fuite il aimerait déposer une plainte officiellement concernant cette fuite.

Il aimerait avoir un retour d'information.

Lieu. 90497538

no: dossier: 7522-02-01-0003300 Remis à Valeur Bobeil

SAGIR Demande: 200 217229 Intervenent: <u>Y2042312</u>

RÉDIGÉ PAR: Stéphane Gagné DATE: Le 23 juillet, 2008



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Saguenay-Lac-Saint-Jean

CERTIFIÉ

Saguenay, le 29 mai 2007

AVIS D'INFRACTION

Services Environnementaux AES inc. 111, rue des Routiers Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

N/Réf.: 7522-02-01-0003300

400402447

Objet : Gestion des matières résiduelles non conforme au lieu d'enfouissement sanitaire

situé sur le lot 16, du rang VIII S.O.C.S., du cadastre de la paroisse de Chicoutimi

à Chicoutimi

Mesdames, Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 19 avril 2007 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation aux règlements :

- 1. Omission d'avoir procédé au recouvrement journalier des matières résiduelles;

 Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (chap. Q-2, r.6.02);
 - Article 41;
- 2. Omission d'avoir nettoyé, après chaque journée d'opération, les abords du lieu d'enfouissement sanitaire de sorte qu'il n'y subsiste plus aucun déchet solide ;

Règlement sur les déchets solides;

- Article 58;
- 3. Omission d'avoir pris les mesures requises pour que le terrain soit libre de déchets en tout temps ;

Règlement sur les déchets solides ;

- Article 134.

3950, boulevard Harvey, 4e étage Saguenay (Québec) G7X 8L6

Téléphone : (418) 695-7883 Télécopieur : (418) 695-7897

Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca Courriel: pierre.tremblay2@mddep.gouv.qc.ca

AVIS D'INFRACTION

N/Réf.: 7522-02-01-0003300

400402447

-2-

Le 29 mai 2007

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 20 juin 2007.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur François Rannou au 418 695-7883, poste 378.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le coordonnateur du contrôle agricole, municipal, aydrique et naturel,

FR/PT/sg

Pierre Tremblay



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Saguenay-Lac-Saint-Jean

CERTIFIÉ

Saguenay, le 8 juin 2006

AVIS D'INFRACTION

Club de golf de Chicoutimi inc. 2743, boul. Talbot, C.P. 561 Chicoutimi (Québec) G7H 1R1

N/Réf.:

7820-02-01-1109700

400321074

Objet:

Plan de réduction des pesticides au club de golf de Chicoutimi inc.

Messieurs,

À la suite du contrôle effectué le 6 juin 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au code :

1. Omission d'avoir transmis le plan de réduction des pesticides;

Code de gestion des pesticides (c. P-9.3, r.0.01);

- Article 73.

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent en nous transmettant ce plan dans les plus brefs délais.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec madame Isabelle St-Gelais au (418) 695-7883, poste 375.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

3950, boulevard Harvey, 4e étage Saguenay (Québec) G7X 8L6

Téléphone : (418) 695-7883 Télécopieur : (418) 695-7897

Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel : pierre.tremblay2@mddep.gouv.qc.ca

AVIS D'INFRACTION

N/Réf.: 7820-02-01-1109700

400321074

-2-

Le 8 juin 2006

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Coordonnateur du secteur municipal, agricole, hydrique et naturel,

FR/PT/sg

Pierre Tremblay